

LA FOUGÈRE AIGLE // *PTERIDIUM AQUILINUM* // DENNSTAEDTIACEAE



Moyennement toxique



©M.Tercé



Dose toxique

2-3kg par jour pendant 1 mois représentant une dose mortelle pour le cheval de 500kg.



Parties de la plante toxique

Toute la plante, en particulier les jeunes frondes (les crosses). La fougère aigle est également toxique lorsqu'elle est séchée ou ensilée.

Description de la plante



40 - 200 cm



Grandes frondes vertes, forme triangulaire, composées, opposées, caduques à semi-persistantes, coriaces. Jeunes frondes au printemps, enroulées en crosses velues de couleur rousse puis verte.



Sores oranges, sous les frondes, entre juillet et octobre. Elles contiennent les spores.



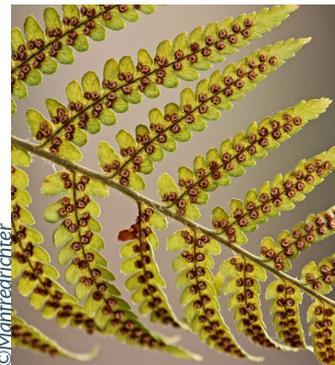
Rhizome brun-noirâtre, dont partent les frondes. Se développe à l'horizontal à plusieurs dizaines de centimètres de profondeur dans le sol. Il peut se ramifier par dichotomie et former des clones à distance.



Fronde triangulaire



Jeunes frondes en crosse



Sores contenant les spores



Rhizome

Distribution



Ptéridophyte terrestre, la fougère aigle est omniprésente en France, jusqu'à 1700m d'altitude. Généralement rencontrée le long de chemins, sur les talus, en lisières de forêts, dans les sous-bois, les clairières, les landes ou encore en montagne, elle est aussi présente dans les prairies. Elle apprécie particulièrement les milieux plutôt acides (pH bas) ou, à l'inverse, carbonatés (pH plus élevé), et profonds. Plante assez résistante à la sécheresse, la fougère aigle s'accommode de sols humides à secs. Elle apprécie peu les sols très engorgés.



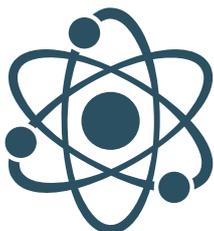
Fougères aigles en forêt



Fougères aigles dans une prairie

©N Genoux

©La-Renouée-dcs-Sens



Molécules toxiques pour les équidés

La fougère aigle contient une toxine appelée « thiaminase », dont la concentration est plus élevée dans le rhizome et les crosses. La thiaminase est une enzyme qui hydrolyse la vitamine B1, créant une avitaminose B1. Cette avitaminose entraîne un épuisement des stocks en vitamine B1 chez le cheval atteint, à l'origine de troubles nerveux.



Circonstances d'intoxication par les équidés

L'intoxication se produit de manière occasionnelle, principalement au printemps, lors de pâturage en sous-bois (à l'occasion d'une randonnée sur plusieurs jours ou dans le cadre d'écopâturage par exemple) ou sur une prairie envahie par la fougère aigle, notamment lorsque les espèces fourragères habituelles viennent à manquer. L'intoxication survient par la consommation répétée de jeunes pousses sur plusieurs jours.

L'intoxication peut également avoir lieu lorsque la fougère est utilisée comme litière ou se retrouve dans les fourrages (ensilage et foin).



Symptômes d'intoxication

La toxicité de la fougère aigle chez le cheval est mal connue. Les signes cliniques s'expriment chez le cheval uniquement suite à l'ingestion répétée sur plusieurs jours voire semaines d'importantes quantités de crosses. L'intoxication se manifeste alors essentiellement par l'apparition de troubles nerveux, avec une évolution lente et chronique :

- faiblesse
- tremblements musculaires, spasmes, convulsions, ataxie



Moyens de prévention

Pour limiter les risques d'intoxication à la fougère aigle, il s'agit principalement d'être vigilant au printemps, lors de la remise au pâturage et lors de sorties en extérieur :

- Au printemps limiter le temps de pâturage sur des prairies envahies par la fougère aigle (si ce n'est pas possible, compléter en foin au pâturage) et le temps d'écopâturage sur des zones envahies par la fougère aigle (clairières, sous-bois...).
- Lors de sorties printanières sur plusieurs jours en extérieur, notamment en forêt, empêcher votre cheval de brouter les crosses et éviter tout bivouac à proximité de zones envahies de fougère aigle.
- Gérer et entretenir ses pâtures pour conserver un couvert végétal homogène et de qualité.
- Informer et sensibiliser les cavaliers et les détenteurs d'équidés

LA FOUGÈRE AIGLE // PTERIDIUM AQUILINUM // DENNSTAEDTIACEAE

fiche respe décembre 2024 - G. Gault - C. Marcillaud Pitel - www.respe.net
d'après Brunet J. (2005 et 2009), Cornevin Ch (1887), McKenzie R (2012)



©N Genoux